

ADHESION



Comment bien profiter de

l'**adhésion** à l'ARC en tant
que **CONSEIL SYNDICAL**



Tous les services



Association des Responsables de Copropriété

L'ARC, Association des Responsables de Copropriété, est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée en 1987. Elle est implantée, en 2016, sur plus de 14 000 immeubles en copropriété représentant plus de 900 000 lots principaux.

L'ARC siège par ailleurs dans de nombreuses commissions officielles où elle représente les intérêts des copropriétaires.

L'ARC a créé une coopérative (Copropriété-Services) réservée à ses adhérents collectifs, qui apporte de nombreux services aux copropriétés (groupement d'achats, audits techniques, référencement d'entreprises, services comptables, logiciels, sites gratuits, etc.).

L'ARC aide ainsi tous ses adhérents à résoudre l'ensemble des problèmes d'ordre juridique, comptable, financier, technique et pratique qu'ils rencontrent dans leur copropriété et à améliorer la gestion de ces copropriétés.

Les adhérents de l'ARC sont :

- **des conseils syndicaux**, dans des copropriétés gérées par des professionnels ;
- **des syndic bénévoles** ;
- **des groupes de copropriétaires ou des copropriétaires** à titre individuel confrontés à des problèmes personnels ;
- **des collectivités ou des organismes divers.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :

ARC
27/31, rue Joseph Python 75020 PARIS
Tél : 01 40 30 12 82 - Fax : 01 40 30 12 63
www.arc-copro.fr



L'adhésion à l'ARC des conseils syndicaux

Chers adhérents,

*Notre association va s'efforcer d'aider le plus efficacement possible les copropriétaires dans votre tâche essentielle de **conseil syndical**.*

Pour vous orienter d'emblée parmi toutes les formes d'aides que nous mettons en place et développons en permanence, nous avons réalisé un livret présentant tous les services et avantages liés à l'adhésion.

Ce livret pourra aussi vous permettre - si vous êtes présidente ou président de conseil syndical - de transmettre plus facilement l'information aux autres membres du conseil syndical.

J'espère que nous saurons répondre à toutes vos attentes dans l'esprit associatif qui est le nôtre.

Recevez mes très cordiales salutations.

*Gérard ANDRIEUX
Président de l'ARC.*

Sommaire :

1.	Pour commencer : quatre guides gratuits à diffuser à tous les membres du conseil syndical	3
2.	Comment obtenir par tous les moyens une réponse à toutes vos questions sur tous les sujets	4
3.	Pour aller plus loin : des consultations avec des spécialistes sur rendez-vous	4
4.	Douze sites Internet au service des adhérents de l'ARC	5
5.	Réduire vos charges : tous les guides, outils, services de l'ARC à votre disposition	6
6.	La coopérative de l'ARC réservée aux adhérents de l'ARC : mode d'emploi pour une utilisation optimum	7
7.	Plusieurs guides gratuits à votre disposition et à celle de vos voisins	8
8.	Les revues trimestrielles de l'ARC pour tous : comment faire ?	9
9.	Chauffage, eau, rénovation : outils et services	10
10.	Aide personnalisée au contrôle des comptes généraux ou spéciaux ou à l'analyse des documents comptables	11
11.	Aide à la mise à jour et à l'amélioration du règlement de copropriété	12
12.	Formations	12

1) Pour commencer : quatre guides gratuits à diffuser à tous les membres du conseil syndical

Le travail du conseil syndical est parfois difficile, et - surtout - les membres du conseil syndical ne disposent parfois d'aucune aide pour les aider à apprendre leur métier.

C'est pourquoi l'ARC a mis au point **quatre** guides gratuits téléchargeables uniquement pour ses adhérents collectifs.

Le ou la président(e) du conseil syndical pourra ainsi adresser ces quatre guides à chaque membre du conseil syndical ou tout simplement leur dire comment les télécharger.

1. « Cahier de suivi du conseil syndical »

Pour faciliter le travail du conseil syndical, mais aussi le rendre plus efficace, l'ARC a mis au point un registre qui permet d'organiser facilement le travail du conseil syndical :

- les réunions ;
- les procès-verbaux de réunion ;
- les avis obligatoires ;
- la préparation de l'assemblée générale et du budget prévisionnel, etc. ;

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

► Tapez « Cahier » dans la barre de recherche de la librairie.



2. « 100 Conseils pour un bon conseil »

Ce guide permettra à chaque membre du conseil syndical d'acquérir les notions essentielles et surtout de prendre mieux en charge les secteurs de compétence du conseil syndical :

- suivi des contrats ;
- suivi des consommations de chauffage et d'eau ;
- suivi des impayés ; etc.

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

► Tapez « 100 conseils » dans la barre de recherche de la librairie.

3. « Les cinq annexes comptables »

Ce guide doit permettre à tous les membres du conseil syndical de comprendre - sans avoir besoin de connaître la comptabilité - ce que sont les annexes comptables obligatoires et - surtout - ce que l'on peut en retirer quand on est un conseiller syndical désireux d'améliorer la gestion et de mieux la contrôler.

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

► Tapez « Cinq annexes » dans la barre de recherche de la librairie.



4. « Le cahier d'assistance au contrôle des comptes »

Autre petit guide pédagogique pour apprendre aux membres du conseil syndical comment assurer facilement et sans aucune connaissance préalable le contrôle des comptes de sa copropriété, d'une part en obtenant redressement, rectification, remboursement, d'autre part en imposant plus de rigueur dans la gestion des charges.

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

► Tapez « Cahier d'assistance » dans la barre de recherche de la librairie.

2) Pour obtenir par tous les moyens une réponse à vos questions sur tous les sujets

Les **adhérents collectifs** peuvent nous interroger sur tous les sujets et par tous les moyens, à savoir :

- par **mail** : contact@arc-copro.fr

ou : contact@copropriete-services.fr si la question concerne la coopérative de l'ARC.

Par ailleurs, n'oubliez pas de consulter notre site internet www.arc-copro.fr

Pour afficher les dossiers réservés aux adhérents, choisissez « OUI » dans le menu déroulant « adhérents » du moteur de recherche.

Ou vous connecter au portail de l'adhérent www.leportaildelarc.fr pour accéder à l'ensemble des sites proposés par l'ARC.

- par **courrier** : 27, rue Joseph Python - 75020 Paris.
- par **fax** : 01.40.30.12.63.

Pour vos questions par mail, courrier ou fax, prévoir un délai de réponse de 10 jours ouvrés.

- en nous téléphonant : tous les jours de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures : **01.40.30.12.82 (ARC)**
- en prenant **rendez-vous** [une heure] avec nos juristes « **permanents** » à Paris ; à Boulogne (92) ; à Cergy (95) ; ou **sans rendez-vous** à Créteil (94) ; à Nanterre (92) ; à Saint-Denis (93) : pour cela téléphoner au **01.40.30.12.82**.
- Pour les questions sur le chauffage, la rénovation énergétique ou l'eau, vous serez mis en relation avec des ingénieurs spécialisés en matière d'énergie et d'eau. Vous pouvez faire appel à eux par mail energie-eau@arc-copro.fr ou lors de la permanence téléphonique les après-midi des lundis, mercredis et vendredis (01.40.30.42.82).
- Pour les questions techniques (ascenseur, contrôle d'accès, colonnes montantes, ...), vous pouvez contacter Copropriété-Services au 01.40.30.42.82 ou via coproservices@arc-copro.fr.

3) Pour aller encore plus loin : des consultations avec des spécialistes d'une heure

L'ARC a mis en place par ailleurs de nombreuses consultations avec des spécialistes pour répondre aux questions les plus difficiles de ses adhérents dans tous les domaines.

Gros travaux :

- ⇒ consultation de 30 minutes avec des architectes.
Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.12.82

Ascenseurs :

- ⇒ consultation avec un bureau d'études.
Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.12.82

Gardiens - employés d'immeuble :

- ⇒ consultation avec un spécialiste de la gestion des paies et de la CCN (Convention Collective Nationale).
Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.12.82

Chauffage - Rénovation – Eau :

- ⇒ Consultations sur rendez-vous avec des ingénieurs thermiciens et eau.
Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.42.82
ou energie-eau@arc-copro.fr

Comptabilité / principalement pour les annexes :

- ⇒ Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.12.82

Géomètre expert

- ⇒ Pour prendre rendez-vous : 01.40.30.12.82

Permanences techniques

- ⇒ Consultation sur rendez-vous pour des questions sur la sécurité incendie, le contrôle d'accès, les outils informatiques...
Demande de rendez-vous au 01.40.30.42.82 ou par mail à coproservices@arc-copro.fr

4) Internet : douze sites au service des adhérents collectifs

www.leportaildelarc.fr



Le site d'informations des copropriétés et des copropriétaires adhérents ou non à l'ARC.
Accès direct via www.arc-copro.fr pour les non adhérents.



La plateforme de lancement des appels d'offres pour la fourniture de gaz naturel (COPROGAZ) ou d'électricité (COPRO-ELEC) pour les besoins collectifs des copropriétés.



La plateforme de consultation des entreprises référencées et de lancement des appels d'offres relatifs aux travaux (aménagement, rénovation, entretien).
Le + : Évaluez les entreprises



COPRO-SYNDIC : le site permettant de générer un contrat type de gestion avec CONTRATSYNDIC ou d'évaluer la performance d'un contrat proposé par un syndic professionnel avec OSCARSYNDIC.



L'observatoire des charges de copropriété permettant d'évaluer la performance de la gestion des charges de sa résidence, au niveau régional (OSCAR) ou d'une ville (OSCARVILLE).



Le site de suivi des opérations de rénovation (énergétique ou non) du début à la fin et de prise en compte de tous les problèmes : Juridiques, méthodologiques, techniques et financiers.



Le site d'accès à une dizaine de sites Web mis à disposition par les entreprises partenaires.



Le site pour comprendre tout ce qui concerne la rénovation de votre copropriété : réglementation, étapes, financement et mobilisation.



Le site extranet permettant de mettre à la disposition des différents acteurs de la copropriété (syndic, conseil syndical, copropriétaire) un espace d'échanges et d'informations.



Le site permettant d'animer des forums sur les pratiques des syndicats ou sur les abus ou dysfonctionnements supportés par les copropriétés.



Le site d'aide à la gestion comptable (COPRO-GESTION) ou à la gestion de la paie du personnel (COPRO-PAIE) des copropriétés par les syndicats bénévoles.



Le site d'accès aux supports de présentation des salons, des colloques et des mardis techniques de l'ARC



COPROPRIÉTÉ
— SERVICES —

Copropriété-Services
29, rue Joseph Python - 75020 Paris - Tél.: 01 40 30 42 82
contact@copropriete-services.fr / www.arc-copro.fr

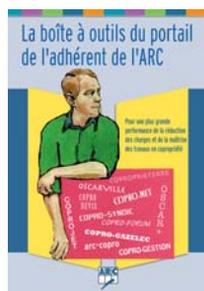
5) L'ARC vous aide à comprendre et réduire vos charges

L'objectif numéro un de l'ARC est d'aider les copropriétaires à réduire leurs charges.

C'est pourquoi nous avons mis en place de nombreux guides, outils, services gratuits pour aider nos adhérents dans ce sens.

Sur le plan technique, nous diffusons largement « **LE GUIDE DE LA GESTION TECHNIQUE ET DES SERVICES EN COPROPRIÉTÉ** ».

Pour vous permettre de connaître tous nos « **outils** » et de bien les utiliser, nous avons réalisé un guide gratuit qui s'appelle : « **LA BOÎTE À OUTILS DU PORTAIL DE L'ADHÉRENT DE L'ARC** » :



En voici le sommaire :

Pourquoi faut-il mettre en œuvre un plan volontariste de réduction et de maîtrise des charges de copropriété ?

Quels sont les documents à exploiter ?

LE PORTAIL DE L'ADHÉRENT : comment accéder à tous les sites internet de l'ARC facilement et rapidement ?

COPRO-GESTION : Comment assurer efficacement la gestion bénévole de votre copropriété ?

COPRO-SYNDIC : Comment générer ou évaluer la performance de votre contrat de syndic ?

OSCAR+ : Comment évaluer la performance financière de votre copropriété ? Comment comparer vos charges de copropriété avec celles des autres copropriétés grâce à l'étiquette de charges ? Comment évaluer la performance économique de vos contrats annuels ? Comment évaluer la performance de la gestion patrimoniale de votre copropriété ?

OSCARVILLE : Comment décliner OSCAR au niveau d'une ville ou d'un territoire ?

COPRO-DEVIS : Comment mettre en concurrence les entreprises référencées par l'ARC ?

COPRO-GAZELEC : Comment mettre en concurrence les fournisseurs de gaz et d'électricité ?

COPROJET : Comment mettre en place et gérer vos projets de travaux ?

COPROPRIETERRE : Comment obtenir des informations sur la rénovation des copropriétés ?

COPRO-FORUM et COPRO-NET : Comment partager votre expérience avec d'autres responsables de copropriété ou au sein de votre copropriété ?

ARC-COPRO : Comment enrichir vos connaissances en s'appropriant les informations diffusées sur le site ?

ÉVÉNEMENT DE L'ARC : Comment consulter les présentations majeures des derniers événements de l'ARC ?

Conclusions

Le premier guide que vous pouvez utiliser si vous avez le chauffage collectif est le guide du **BES (Bilan Énergétique Simplifié)** mis au point par l'ARC et repris maintenant par beaucoup d'associations.

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

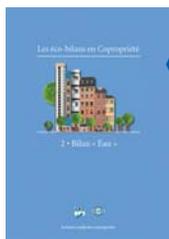
▶ Tapez « Bilan » dans la barre de recherche de la librairie.



Le deuxième guide est « **L'eau : comment faire baisser ses consommations.** »

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

▶ Tapez « Bilan » dans la barre de recherche de la librairie.



Le troisième guide est : « **Electricité** » parties communes.

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

► Tapez « Bilan » dans la barre de recherche de la librairie.



► Pour les contrats types de syndic, vous pouvez acheter ce guide à l'accueil de l'ARC

6) La « **coopérative** » de l'ARC réservée aux adhérents de l'ARC : mode d'emploi pour une utilisation optimum

L'ARC a mis en place une coopérative technique (« **Copropriété-Services** ») qui a pour but d'aider les conseils syndicaux à obtenir des tarifs négociés sur les différents produits et matériels dont une copropriété a besoin ainsi qu'une aide technique, salariale et comptable. Pour cela, la coopérative technique met au point et continue à mettre en place :

- de nombreux services gratuits ;
- des services payants (à prix coûtant).



I. Services gratuits

- **Un groupement d'achat** : grâce à sa représentativité (plus de 14 000 copropriétés adhérentes), la coopérative technique a négocié à des prix très avantageux plus de **2 500 références de produits et de matériels** d'entretien ainsi que des ampoules basse consommation.
- Une négociation quotidienne du **prix du fioul** pour proposer aux copropriétés le prix le plus compétitif.
- Des modèles de **contrats types** en matière de contrats de maintenance (ascenseurs, espaces verts, compteurs d'eau, chauffage, etc.).
- Des **accords-cadres** négociés avec des entreprises référencées pour assurer une meilleure prestation et une meilleure défense en cas de litige.
- Une assistance pour analyser les devis techniques, répondre aux questionnements sur les équipements collectifs et les outils informatiques grâce au service SOS Technique.

II. Services payants

- Assistance à l'édition des documents comptables et annexes (voir point 9).
- Analyse des documents comptables tenus par le syndic (voir point 9).
- Établissement des fiches de paie (voir point 10).
- Participation aux sessions de formations des mardis techniques de l'ARC.
- Modèle de carnet d'entretien.

Pour tous renseignements : 01.40.30.42.82

7) Plusieurs guides gratuits pour tous les copropriétaires de votre immeuble

Voici la liste des guides disponibles sur notre site Internet (en accès libre ou réservé aux adhérents) dans la rubrique « Librairie ». À lire et à diffuser sans modération.

► Guide 2017 de la gestion technique et des services en copropriété

► Comment faire

- Vrai compte séparé, transparence financière et placement des fonds en copropriété
- Les étiquettes Charges et Gestion Patrimoniale Grâce à OSCAR+ et OSCARVILLE
- Savoir lire et exploiter le grand livre comptable
- Le prêt collectif à adhésion individuelle en copropriété : savoir le négocier...
- La rénovation (énergétique ou non) de sa copropriété en 10 étapes
- Savoir mettre à jour son règlement de copropriété
- Conseil syndical : bien préparer l'assemblée générale
- Savoir gérer un sinistre de A à Z
- Re-négociation des contrats les accords et contrats-cadres négociés par l'ARC
- La co-gestion en copropriété : pourquoi et comment la mettre en place ?
- Contrat de syndic ARC / UFC-Que-Choisir
- Le compte séparé après la loi ALUR
- Les travaux de rénovation en copropriété : comment les programmer et les faire voter ?

► Autres :

- Copropriété : améliorer sa gestion avec Internet
- Traiter les copropriétés fragiles ou en difficulté
- La copropriété depuis 25 ans
- Copropriété : Comment bien (re)négocier ses contrats
- La boîte à outils de la maîtrise des charges
- Comment baisser vos charges en 10 leçons
- Maîtrise des charges ? Avez-vous un bon syndic ?
- Le BIC ou Bilan Initial de Copropriété
- Le quatre-quarts ou comment financer les gros travaux en copropriété ?
- Le fonds travaux : comment le mettre en place ?
- Comment être un bon conseil syndical ?
- Conseil syndical : 100 conseils pour un bon conseil

- Le conseil syndical en 10 questions : je suis copropriétaire qu'est-ce que le conseil syndical ?
- Le conseil syndical en 10 questions : je veux entrer au conseil syndical
- Cahier de suivi du conseil syndical
- Savoir lire et exploiter les cinq annexes comptables
- Le cahier du contrôle des comptes pour tous
- Comment changer de syndic en douceur ?
- Comment bien négocier son contrat de syndic ?
- La copropriété et la gestion du personnel
- Les répartiteurs de frais de chauffage : oui ou non ?
- Rénovation énergétique des copropriétés. Le guide des bonnes pratiques
- L'isolation thermique par l'extérieur dans un fauteuil
- La ventilation des logements en copropriétés
- Les éco-bilans en copropriété 1. « Bilan Énergétique Simplifié »
- Les éco-bilans en copropriété 2. Bilan « Eau »
- Les éco-bilans en copropriété 3. Bilan « Électricité »
- Guide du chauffage urbain
- L'assurance multirisque « copropriété » en 36 questions
- Ascenseur et copropriété : les clefs d'une bonne gestion
- La voiture électrique en copropriété en 25 questions
- Santé-sécurité en copropriété
- Ascenseur : contrats et travaux
- La sécurité incendie en copropriété
- Produire de l'électricité solaire, guide à l'usage des copropriétaires
- La réception TV
- Copropriétés fragiles : le mode d'emploi de redressement
- Guide méthodologique pour le repérage des copropriétés en difficulté en Île-de-France
- Audit énergétique et diagnostic technique global

8) Les Revues de l'ARC pour tous : comment faire ?

La revue de l'ARC est une mine d'informations sur l'actualité de la copropriété et vous permet de mettre à jour vos connaissances non seulement en matière de droit et de gestion, mais sur tous les sujets utiles aux copropriétaires.

Elle fournit, par ailleurs, la liste à jour des indices, les thèmes et dates de formations gratuites de l'ARC ainsi que toutes les informations sur la vie de l'association.

Dès que vous recevez la revue trimestrielle de l'ARC, vous pouvez la diffuser à tous les membres du conseil syndical. En effet cette revue est disponible sur le site Internet pour les seuls adhérents collectifs.

Il suffit donc de la télécharger et de l'envoyer au conseil syndical pour la diffuser.

Par ailleurs, précisons que **TOUTES** les revues déjà publiées par l'ARC sont disponibles sur notre site Internet dans la librairie, pour les seuls adhérents collectifs et donc également diffusables auprès des membres du conseil syndical de la même manière.



9) Chauffage, eau, rénovation : outils et services

En copropriété, le chauffage et l'eau représentent le poste de charge le plus élevé. Arriver à maîtriser ces charges n'est pas sorcier, mais demande tout de même un peu de temps et de savoir-faire. L'ARC a donc mis au point différents outils et services pour vous aider à :

▶ MAÎTRISER LES CHARGES DE CHAUFFAGE

- Bilan Énergétique simplifié (BES) : autodiagnostic et mise en place d'un suivi des consommations
- Contrôle des devis et des factures
- Négociation du contrat d'entretien
- Négociation de l'approvisionnement en gaz, en fioul ou en électricité

▶ Maîtriser les charges d'eau

- Éco-bilan eau : autodiagnostic et mise en place d'un suivi des consommations
- Calcul du prix de l'eau chaude
- Mise en place du comptage divisionnaire
- Individualisation de la fourniture d'eau

▶ Rénover votre copropriété

- Bilan initial de copropriété (BIC)
- Audit global partagé
- Accompagnement à la réalisation des travaux

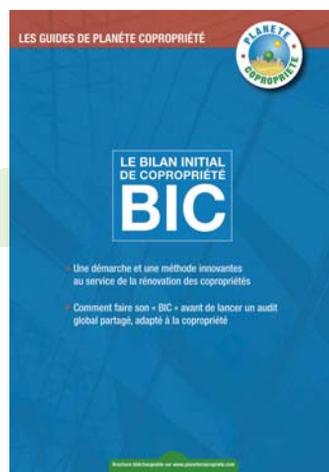
Pour chacune de ces actions, nous essayons, dans la mesure du possible, de vous proposer :

- ▶ des outils gratuits pour agir par vous-même en toute autonomie
- ▶ une prestation sur devis pour que nous réalisons pour vous ces actions

**Pour nous contacter ou nous rencontrer : 01 40 30 42 82
ou energie-eau@arc-copro.fr**

Vous pouvez télécharger ce guide dans la librairie :

- ▶ Tapez « BIC » dans la barre de recherche de la librairie.



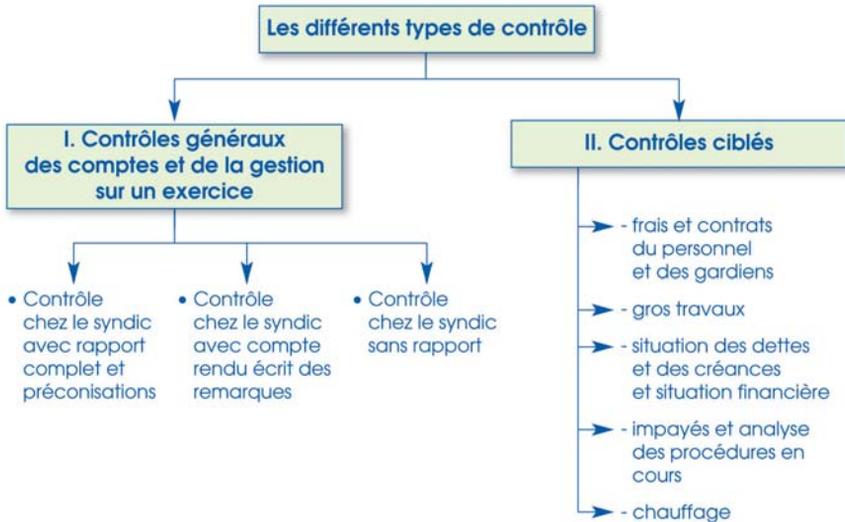
10) Aide personnalisée au contrôle des comptes généraux ou spéciaux

En plus des outils mis gratuitement à disposition des adhérents collectifs pour leur permettre de contrôler eux-mêmes les comptes de leur copropriété, de maîtriser les impayés ou de contrôler les paies, nous pouvons aider le conseil syndical à assurer des contrôles de comptes :

- soit généraux ;
- soit ciblés,

et ceci selon différentes formules (avec un rapport écrit complet, avec un simple relevé de conclusions, sans rapport).

En voici le descriptif :



Vous trouverez les exemples et tous les détails (comment s'y prendre, les tarifs, etc.) :

- ▶ Dans l'article dédié dans la « BOITE A OUTILS » (Onglet Services et outils).

11) Aide à la mise à jour ou à l'amélioration du règlement de copropriété et des statuts d'ASL

De nombreux règlements de copropriété contiennent des clauses illégales (du moins rendues illégales par l'évolution des lois de la jurisprudence).

Le problème est que, tant que ces clauses ne sont pas supprimées et remplacées, elles peuvent être appliquées.

C'est pourquoi l'article 49 de la loi du 10 juillet 1965 a prévu que les « **mises en conformité** » pouvaient être votées à la majorité simple de l'article 24.

Par ailleurs, il peut s'avérer utile de faire évoluer son règlement : y introduire des dispositions nouvelles ou des règles plus adaptées (**exemple** : pour le recouvrement des charges).

Des avocats ou des officines spécialisées peuvent faire ce travail, mais pour des prix élevés et sans forcément être à l'écoute des copropriétaires.

C'est pourquoi l'ARC a mis en place un **service** qui effectue les adaptations et mises en conformité ou améliorations, ceci en étroite concertation avec **le conseil syndical** au cours de rendez-vous spécifiques.

Les devis sont tout à fait transparents, établis sur la base d'un nombre d'heures et d'un prix horaire.

Nous restons à votre disposition pour vous aider à le remplir.

Si vous souhaitez recevoir une information à ce sujet, il suffit de nous la demander par mail : contact@arc-copro.fr ou de prendre rendez-vous au **01 40 30 12 82**.

Mise à jour des statuts d'ASL (mise en conformité).

12) Formations

1/ Les **formations du soir** sur Paris abordant tous les thèmes de la copropriété (compris dans l'adhésion).

- ▶ Détail de ces formations sur le site ou dans la revue
- ▶ Inscription par mail, fax ou courrier à l'ARC.

2/ Les **formations du samedi** sur Paris, sur tous les thèmes de la copropriété (tarif, nous consulter).

3/ Les **Ateliers / Débats** pour mettre à jour vos connaissances juridiques (planning et session payante, nous consulter).

4/ Les **mardis techniques de l'ARC** (dispensés par des professionnels). Pour mettre à jour vos connaissances techniques afin de bien maîtriser les procédés et éviter les abus.

- ▶ Pré-inscription à l'adresse suivante : coproservices@arc-copro.fr ou par téléphone au **01 40 30 42 82**. (Session payante, nous consulter).

5/ **Formations sur le chauffage** pour vous aider à faire baisser vos charges

- ▶ Comment réaliser son « Bilan Énergétique Simplifié » et mettre en place le suivi des consommations
- ▶ Ce que vous pouvez contrôler en chaufferie
- ▶ Résoudre les problèmes de surchauffe des logements, de sous-chauffe, etc.
- ▶ Quels réglages demander pour maintenir le confort, mais baisser les consommations

6/ Des **formations web TV** (accessibles par internet et interactives).

Pour plus d'informations, contactez copropriété-services : contact@copropriete-services.fr



Association des Responsables de Copropriété

25/31, rue Joseph Python

75020 PARIS

Tél.: 01 40 30 12 82

Fax : 01 40 30 12 63

www.arc-copro.fr

Tous droits réservés. Toutes reproductions, même partielle
et quel qu'en soit le support, est interdit sans autorisation
de l'ARC, propriétaire des droits.

© Octobre 2016